

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 JUIN 2020

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 24 juin à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué le 16 juin 2020, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Robert RIVOIRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15, Présents : 13, Votants : 15.

Étaient présents : Robert RIVOIRE, Patrice COUËDON, Patrick BOURDEAUX, Jean-François LEROY, Natacha VICHEMONT, Monique BOURDEAUX, Julien THORON, Laurent DUVAL, Fabrice LECLERC, Arnaud GOEPP, Brunhilde JENNY, Marine PELLETIER et Sandrine HAGNIER.

Absents excusés : Adrien FARÉ (pouvoir à Robert RIVOIRE)

Christelle VAN ASSCHE (pouvoir à Natacha VICHEMONT)

Secrétaire de séance : Marine PELLETIER

1-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2020

Monsieur le maire propose de ne pas appliquer une hausse des taux des taxes.

Les taux appliqués sont :

- Taxe foncière (bâti) 9,95 %
- Taxe foncière (non bâti) 51.23 %

Après en avoir délibéré,

- Fixe les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2020, selon le tableau ci-dessous, pour un produit fiscal attendu :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
Taxe Foncière bâti	1 238 000€	9,95%	123 181€
Taxe Foncière non-bâti	26 500€	51,23%	13 576€
TOTAL			136 757€

- Dit que le montant prévisionnel des contributions directes voté au budget primitif de l'année 2020 est inscrit à l'article 73111.

2-BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le maire laisse la parole à Monsieur LEROY pour présenter le budget.

Après en avoir délibéré,

ADOPTE par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2020 comme suit :

En section de fonctionnement :

- Recettes..... 644 954€
- Dépenses.....644 964€

En section d'investissement :

- Recettes.....822 000€
- Dépenses.....822 000€

3-DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Monsieur le maire explique que pour le bon fonctionnement de la commune, il y a lieu de désigner des délégués au sein des différents syndicats dont la commune dépend.

Ci-dessous se décline la composition des différents syndicats ainsi que leurs délégués :

- **SIRYAE** Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau :
Titulaire : Mr Robert RIVOIRE
Suppléant : Mr Patrick BOUDEAUX
- **SIARNC** Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château
Titulaires : Mr Patrick BOUDEAUX et Mr Arnaud GOEPP
Suppléants : Mr Jean-François LEROY et Mme Monique BOURDEAUX
- **SIVU** de l'EMIT Syndicat à Vocation Unique de l'école maternelle intercommunale
Titulaires : Mme Sandrine HAGNIER et Mr Robert RIVOIRE
Suppléants : Mr Julien THORON et Mme Marine PELLETIER
- **SITERR** Syndicat Intercommunal des Transport et d'Equipement de la Région de Rambouillet
Titulaires : Mrs Adrien FARÉ et Fabrice LECLERC
Suppléants : Mr Robert RIVOIRE et Mme Sandrine HAGNIER
- **SEY** d'Energie des Yvelines
Titulaire : Mr Robert RIVOIRE
Suppléant : Mr Patrick BOURDEAUX
- **MISSION LOCALE DE RAMBOUILLET**
Titulaire : Mme Brunhilde JENNY
Suppléant : Mme Sandrine HAGNIER

Vote à l'unanimité.

4-COMMISSION APPELS D'OFFRES

Monsieur le maire fait un appel à la candidature.

La commission appels d'offres est constituée comme suit :

Titulaires :

- Laurent DUVAL
- Fabrice LECLERC
- Natacha VICHEMONT

Monsieur le Maire, Robert RIVOIRE, étant membre titulaire automatiquement.

Suppléants :

- Patrice COUËDON
- Patrick BOURDEAUX
- Julien THORON

Vote à l'unanimité.

5-DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Monsieur le maire indique qu'il faut un nombre égal de membres élus et de personnes extérieures désignés par le maire. À ce jour, 5 membres du conseil municipal ont présenté leur candidature et 5 membres extérieurs ont accepté de faire partie de la commission.

Membres du conseil municipal :

Monsieur COUEDON

Madame BOURDEAUX

Monsieur LECLERC

Monsieur THORON

Madame VAN ASSCHE

Membres extérieurs :

Madame DEGHAÏE

Madame JODIN

Madame HELLIO

Madame HURTEVENT

Mme DELAGE

Monsieur COLLEU, présent lors de la séance du conseil municipal, présente sa candidature.

Le conseil municipal n'a pas procédé au vote.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur COUËDON informe qu'un dossier « contrat de ruralité » a été déposé auprès de la CCCY pour réaliser une toilette pour personne handicapée au sein de l'école.

Le dossier est subventionnable à hauteur de 50%.

Monsieur COUËDON informe qu'il a constitué deux dossiers dans le cadre de la DETR. Le 1^{er} dossier concerne le changement de vitrage avec anti-intrusion et le 2^{ème} dossier concerne le changement de chaudière.

Monsieur le maire indique qu'à compter du 6 juillet 2020 la permanence de 17h à 19h30 sera le mardi soir au lieu du vendredi.

Monsieur le maire indique que le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 21 juillet 2020 à 20h.

Séance levée à 22H00